

Une autre vie s'invente ici

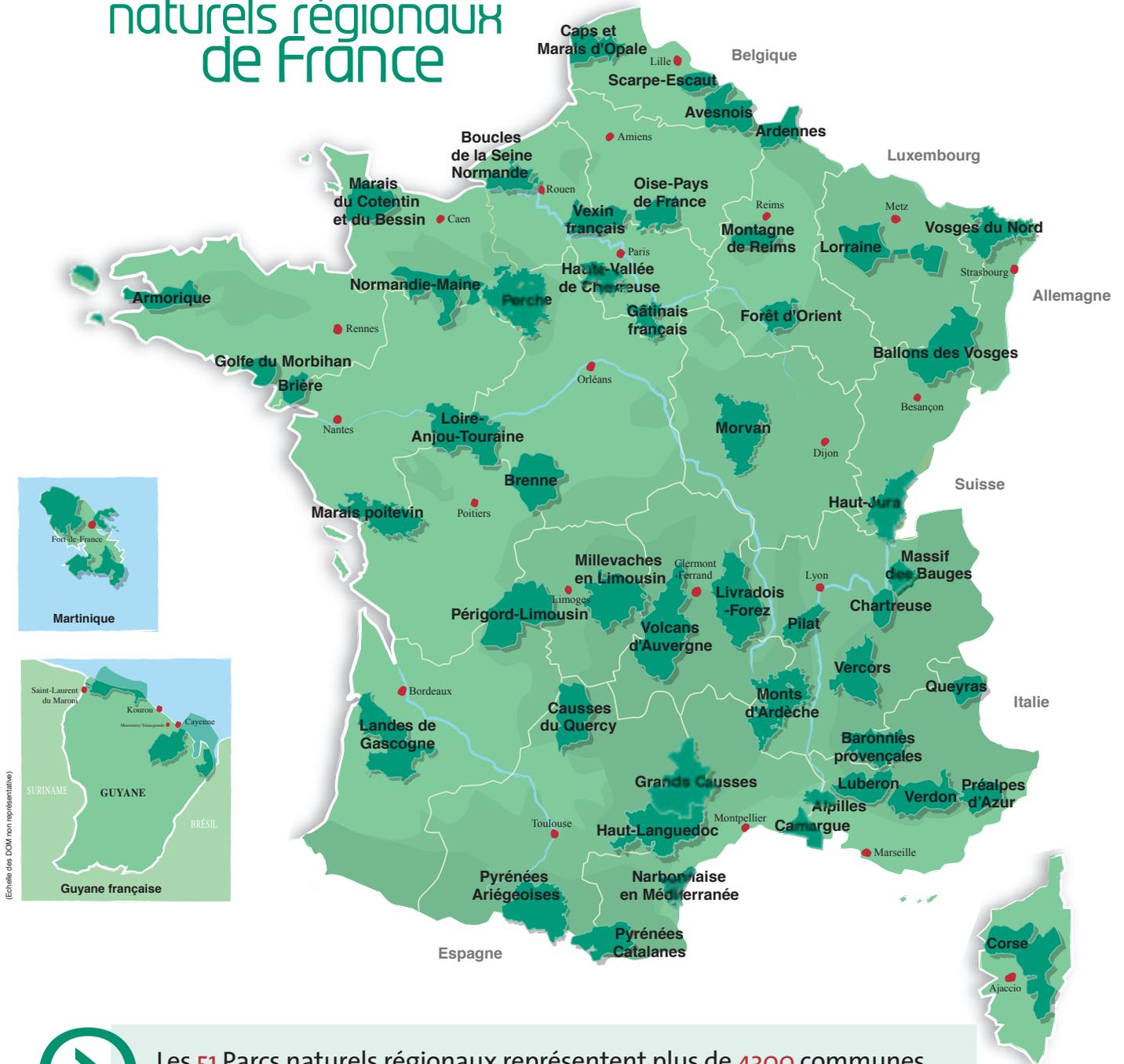
L'innovation dans les Parcs naturels régionaux



LIVRE BLANC

OCTOBRE 2015

51 Parcs naturels régionaux de France



(Echelle des DOM non représentative)



Les 51 Parcs naturels régionaux représentent plus de 4300 communes, 4 millions d'habitants et 8,7 millions d'hectares, soit 15% du territoire.



S O M M A I R E

Avant-propos	4
Introduction	5
Les Parcs, acteurs clefs de l'innovation	6
Innover : un savoir-faire et une préoccupation continue.....	6
Protéger le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages.....	7
Contribuer à l'aménagement du territoire.....	8
Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie.....	9
Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.....	12
Vers une innovation durable et ouverte	14
Quatre grands principes	14
Défendre l'importance du territoire pour aborder la question de l'innovation et agir sur ses différentes composantes.....	14
Être des passeurs d'innovation.....	14
Une innovation d'anticipation, pour répondre aux grands enjeux de demain et participer à la construction des territoires de 2020.....	15
Une innovation de coopération interterritoriale.....	16
Un plan d'actions 2015-2020 pour l'innovation	17
S'inscrire dans les stratégies européennes et les plans régionaux d'innovation.....	17
Mettre en place des conventions ou partenariats nationaux de l'innovation.....	17
Déployer « le réseau des ateliers de la créativité et de l'innovation par les usages » : CréalInnoParcs.....	18
Perspectives	20
Annexes	21
Bibliographie.....	21
Glossaire.....	22
Notes.....	23

Ce livre blanc sur l'innovation a été élaboré à partir :

- d'une enquête réalisée auprès des 51 Parcs,
- d'entretiens avec les Présidents de Parcs : Roger Gardes (PNR des Volcans d'Auvergne), Eliane Giraud (PNR Chartreuse), Marc Giroud (PNR du Vexin français), Renaud Lagrave (PNR des Landes de Gascogne), Michaël Weber (PNR des Vosges du Nord),
- d'échanges avec les membres du Conseil d'orientation, de Recherche et de Prospective (CORP) et en particulier son Président François Colson,
- d'enquêtes auprès de l'équipe de la Fédération des Parcs.

Ce document a été réalisé avec le soutien financier du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du Commissariat général à l'égalité des Territoires



Ce travail a été réalisé avec l'appui du bureau d'étude EDATER. 

La coordination des travaux a été assurée par Sylvie Gauchet et Pierre Weick de la Fédération des Parcs. Que toutes ces personnes en soient remerciées.

“ Avant- propos

Depuis près de cinquante ans les Parcs naturels régionaux expérimentent et innovent. Cela fait partie de leur mission, de leur culture. Ils sont reconnus comme des laboratoires du développement durable et comme territoires d'innovation.

Un certain nombre de politiques publiques qui s'appliquent aujourd'hui sur l'ensemble des territoires français ont été inventées et expérimentées dans les Parcs : les mesures agri-environnementales, les Plans climat énergie territoriaux, le conseil architectural aux particuliers, les Atlas de la biodiversité communale...

Innover aujourd'hui dans les Parcs, c'est construire un avenir meilleur, apporter des solutions nouvelles aux difficultés rencontrées sur leur territoire, rechercher des nouveaux modèles de développement encore plus vertueux.

L'innovation dans les Parcs recouvre plusieurs champs :

- **L'innovation territoriale** qui permet d'explorer des voies de développement, c'est leur mission en matière économique.
- **L'innovation sociétale** qui doit concourir à une amélioration des situations personnelles et collectives des individus ou une évolution du comportement, c'est leur mission en matière de qualité de vie, de sensibilisation et d'éducation.
- **L'innovation organisationnelle** qui met en œuvre de nouvelles méthodes et pratiques dans l'organisation et la gouvernance locale, c'est leur mode d'agir associant les acteurs et les populations de leur territoire.
- **L'innovation technologique** qui accompagne le développement économique, c'est leur capacité à mettre en relation les milieux de la recherche et des entreprises.

Les Parcs jouent ainsi un rôle essentiel de coordination, de mise en relation, de « passeurs » entre les acteurs pour susciter et soutenir l'innovation.

Ils participent à la création d'un « écosystème » favorable à l'émergence de pratiques nouvelles permettant d'innover. Ce Livre Blanc a pour but, au travers d'exemples concrets, de montrer la réalité de l'innovation dans les Parcs et de fixer des perspectives de travail collectif par les 51 Parcs sur ce thème.

L'innovation est pour les Parcs un facteur de progrès social, économique et environnemental.

La devise du réseau des Parcs « *Une autre vie s'invente ici* » s'inscrit dans cette démarche d'innovation.

L'innovation, la créativité, la capitalisation et la diffusion des expériences doivent continuer à mobiliser les Parcs et leurs partenaires pour les prochaines décennies.

Jean-Louis JOSEPH

Président de la Fédération
des Parcs naturels
régionaux de France

Président du Parc naturel régional
du Luberon

Eliane GIRAUD

Vice Présidente de la Fédération
en charge de la veille, innovation et
prospective de la Fédération des Parcs
naturels régionaux de France

Présidente du Parc naturel régional
de Chartreuse

Introduction

Les Parcs sont passés progressivement de leur mission originelle¹ « *d'expérimentation et de participation à des programmes de recherche* » à une approche renforcée et plus large de l'innovation².

Ils se sont inscrits dès les années 90 dans cette dynamique : expérimentation de technologies d'information pour désenclaver les territoires de montagne, procédure adaptée de lotissement pour mieux prendre en compte le contexte environnemental, préservation du foncier agricole et des paysages, utilisation économe des matières naturelles pour la construction... C'est aussi durant cette décennie que les territoires ruraux et de faible densité ont mieux mobilisé l'innovation comme levier de développement local et de la transition écologique et énergétique : l'innovation était alors fortement promue au sein des programmes européens LEADER³ pour lesquels les Parcs ont été régulièrement lauréats entre 1989 et aujourd'hui.

Parallèlement, durant ces 20 dernières années, les politiques publiques n'ont eu de cesse de s'intéresser à l'enjeu de l'innovation, souvent dans le sillage des politiques et programmes européens et des politiques de recherche, industrielles et économiques. Au fur et à mesure que l'innovation prenait une place grandissante, son appropriation par les décideurs locaux s'est accrue. L'innovation s'est diffusée dans les différentes sphères de nos sociétés de plus en plus largement. Il est désormais admis que l'innovation n'est pas que technologique, qu'elle ne s'applique pas uniquement à l'industrie et qu'elle est une des approches nécessaires pour répondre aux grands défis sociétaux du XXI^e siècle.

C'est de cette convergence de deux dynamiques qu'est née la volonté au sein du réseau des Parcs naturels régionaux d'ouvrir un nouveau chapitre ambitieux : intensifier et diffuser plus rapidement et plus largement ses expérimentations et ses innovations.

L'objet de ce livre blanc de l'innovation des Parcs naturels régionaux est de présenter les convictions qui animent ce réseau national et de proposer un programme d'actions à 5 ans.

¹ Le code de l'environnement prévoit (art R244-1) : ... le PNR a pour objet a) de protéger le patrimoine (naturel et culturel), notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ; b) de contribuer à l'aménagement du territoire ; c) de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ; d) d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ; e) de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

² L'innovation est un processus conduisant à l'émergence d'un service, d'une activité, d'un produit ou d'un procédé/méthode nouveau au regard des actions et pratiques habituelles, apportant une solution à une problématique jusqu'alors non ou mal traitée sur le territoire, et qu'aucune action « traditionnelle » n'était en mesure de résorber. [Séminaire de formation-action Innovation dans les PNR, Compte rendu du 24 mars 2014 sur la base du Manuel d'Oslo et des travaux menés par Edater]

³ L'innovation, la valorisation du capital humain et la connaissance sont au cœur des programmes de développement rural et durable des territoires financés par le FEADER (le FEOGA précédemment). L'approche LEADER (liaison entre actions de développement rural) pose le principe d'aider les exploitations agricoles et les zones rurales à s'adapter à une nouvelle donne économique au moment où les échanges se mondialisent et les économies européennes se tertiarisent. L'objectif est de reconnaître les nouvelles fonctions dévolues aux zones rurales dans une société de plus en plus sensible au respect de l'environnement et à la sécurité alimentaire, de promouvoir un développement durable de l'ensemble du territoire et d'aider agriculteurs et sylviculteurs à participer pleinement à la mise en œuvre de nouvelles réponses. Le programme de développement rural met à la disposition des acteurs du développement rural et des territoires plusieurs outils pour faciliter l'échange, le transfert de savoirs, l'expérimentation et la mise en œuvre.

Les Parcs, acteurs clefs de l'innovation

Innover :

 un savoir-faire et une préoccupation continue

Les actions innovantes des Parcs naturels régionaux s'inscrivent dans les textes législatifs et réglementaires du code de l'Environnement et se déclinent dans leur charte.

Elles respectent plusieurs principes chers aux Parcs :

- une approche transversale pour plus de pertinence,
- une logique patrimoniale visant à préserver ou valoriser de manière équilibrée les ressources locales,
- le développement d'une pratique partenariale et participative pour plus d'efficacité in fine,
- la promotion de l'engagement solidaire et l'ouverture des initiatives aux différentes parties prenantes et aux autres territoires pour davantage d'équité et de créativité,
- le ressourcement via la prospective, l'expérimentation et l'évaluation.

Les actions innovantes des Parcs peuvent ainsi concerner tant des actions expérimentales ou exemplaires en matière d'énergie renouvelable ou de biodiversité que des approches nouvelles pour la protection et la valorisation des patrimoines naturels (restauration de milieux humides, préservation de la multifonctionnalité des forêts...) ou dans les domaines du développement économique, social et culturel et de la qualité de vie. Elles peuvent aussi traiter des méthodes de sensibilisation, de participation ou d'accompagnement des habitants et acteurs pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux locaux.

Dans tous les cas, ces innovations ou expérimentations sont inscrites dans les 5 missions définies par le Code de l'environnement confiées aux Parcs naturels régionaux :

La place de l'innovation dans les missions des Parcs naturels régionaux :

a) protéger le patrimoine (par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages)

b) contribuer à l'aménagement du territoire

c) contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie

d) assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public

e) réaliser des actions expérimentales ou exemplaires



Protéger

le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages

Les Parcs mettent en œuvre très tôt des approches expérimentales permettant la préservation de l'environnement sans obérer le développement économique. C'est par exemple le cas avec la mise en place des mesures agro-environnementales.



En 1984, alors que l'Union Européenne met en place les premières **mesures agro-environnementales (MAE)**, une convention signée entre le Ministère de l'Agriculture et la Fédération des Parcs reconnaît le rôle des PNR dans le développement rural global des territoires particuliers qu'ils recouvrent. En 1990, les PNR du Vercors et du Marais Poitevin et deux autres sites français, ont expérimenté pour l'Etat l'application de l'article 19 du règlement CEE relatif aux MAE. En 1993, sur les 60 sites français d'expérimentation des MAE acceptés par l'Europe entre 1990 et 1993, 20 sont propres aux territoires des PNR.

Quelques années plus tard, en 2006, le Parc du Massif des Bauges relayé par la Fédération des Parcs propose, une mesure agro-environnementale non plus fondée sur des moyens mais sur des résultats : maintien de la richesse floristique des prairies. Pour tester l'adhésion des agriculteurs à cette mesure, le Parc du Massif des Bauges invente **le concours prairies fleuries** qui récompense avec un jury pluridisciplinaire les prairies les plus riches en biodiversité. Le concours est adopté par d'autres Parcs puis d'autres territoires que les Parcs et intègre le concours général agricole. Convaincu que les mesures à obligation de résultats sont plus efficaces, les Parcs proposent le dispositif dans un cadre plus large des MAEC système pour la nouvelle programmation de la PAC en 2015.

L'objectif de **connaissance des patrimoines** a souvent conduit les Parcs à proposer des approches nouvelles qui des années plus tard ont été introduites dans le droit commun. Ce fût par exemple le cas avec l'atlas communal de la biodiversité au début des années 90.



Concept d'**Atlas de la biodiversité communale** (1993): Le PNR de Lorraine a inventé il y a une vingtaine d'années le concept d'Atlas de la biodiversité communale. En 2010, cet outil est devenu une politique publique nationale nommée «ABC». Entre 1999 et 2003, le PNR des Caps et Marais d'Opale, avec le Conservatoire botanique national de Bailleul, a mis en œuvre pour la première fois en France un programme de cartographie des végétations sur un vaste territoire. D'autres structures (PNR ou non) ont adopté par la suite ce type d'outil et le Ministère en charge de l'Ecologie a lancé une politique publique appelée CarHAB (cartographie des habitats) qui vise à reproduire ces expériences partout en France dans l'optique d'avoir une couverture nationale.

Plus récemment, l'enjeu de la lutte contre **le changement climatique** et la transition écologique a accéléré des initiatives prises dans les années 80 en matière d'isolation des bâtiments et d'efficacité énergétique dans les territoires, y compris en introduisant la question du modèle économique : des actions visant une double finalité, sociale d'une part (au profit de public en situation fragile économiquement) et, environnementale d'autre part (efficacité énergétique) ont été déployées dans le réseaux des Parcs.



TEPOS (2013) et TEPCV : Le projet **Territoire à Energie Positive** regroupe le PNR du Massif des Bauges, Chambéry métropole et la Communauté d'Agglomération d'Annecy. Afin de parvenir, à l'horizon 2050, à l'équilibre entre les consommations d'énergie du territoire et la production d'énergie renouvelable, des actions sont mises en place : réalisation d'un diagnostic des consommations d'énergie et d'eau des campings engagés, étude de la faisabilité technique et financière pour la mise en place d'installations solaires thermiques et leur mise en œuvre, ... Avec le soutien de l'ADEME et de la Région Rhône Alpes, le Parc est le premier à coordonner un programme visant à produire localement plus d'énergie renouvelable que ce que le territoire ne consomme. À ce jour, 40 Parcs ont été lauréats de l'appel à initiatives « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte » dont l'objectif est d'aider les territoires dans leur démarche au service du nouveau modèle énergétique et écologique français.



Crédit Photo : PNR MCB



L'innovation en faveur de **l'amélioration des performances énergétiques**- Enerterre (2014) : l'objectif est de permettre l'amélioration des performances énergétiques des constructions traditionnelles en terre, occupées par les populations les plus précaires dans le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin. Des chantiers d'auto-réhabilitation partagée ont été lancés, afin de permettre à ce public de réaliser les travaux nécessaires, grâce au développement d'une entraide sur le territoire du Parc. Les retombées sont attendues sur le plan environnemental par l'amélioration des performances énergétiques de l'habitat, sur le plan patrimonial avec le maintien du bâti traditionnel et des savoirs faire techniques ainsi que sur le plan humain en recréant du lien social pour des personnes « marginalisées » ou présentant ce risque, et en améliorant leurs conditions de vie (diminution de la facture énergétique, amélioration de l'habitat et de l'accessibilité des logements...). Initiateur, le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin souhaite à terme que ce dispositif devienne pérenne, et qu'il soit géré par une autre structure. Des réflexions sont actuellement menées sur les différentes possibilités existantes, avec la Région Basse-Normandie et les Conseils Départementaux de la Manche et du Calvados, et une association dédiée a été créée.

Contribuer

à l'aménagement du territoire

De nombreuses actions ont été menées pour mettre en œuvre de manière innovante un **urbanisme durable en milieu rural** tant en mobilisant des vecteurs et des registres de communication nouveaux, qu'en utilisant la prospective, des démarches participatives ou encore en apportant des solutions à certaines questions paysagères via un dispositif d'intervention, intégré et fin (combinaison de financements spécifiques, expertise, appui personnalisé et suivi dans le temps).



Conseil architectural pour accompagner les projets de réhabilitation et de construction (2011): Les PNR des Vosges du Nord, des Pyrénées Ariégeoises et des Grands Causses ont choisi de s'unir pour «*Créer le patrimoine de demain en stimulant une architecture durable locale*». Ils avaient pour objectif de conseiller le maître d'ouvrage privé ou public dans l'élaboration de projets de constructions ou de réhabilitations de bâtiments d'habitation ou d'activité, le plus en amont possible. Les PNR instaurent des commissions locales de conseil en architecture. Ces dernières diagnostiquent et apportent une plus-value aux projets, afin qu'ils répondent aux exigences environnementales actuelles, s'intègrent au mieux aux paysages locaux, contribuent également à l'intégration des habitants dans un projet d'ensemble. Cette opération a pour objectif de développer une démarche plus globale qui cherche à conjuguer l'attractivité du territoire et la dynamique locale. **Résorption de points noirs paysagers** (2009) : En vue d'améliorer la qualité des paysages des Pyrénées Ariégeoises, le PNR, avec le concours financier de la Région Midi-Pyrénées, a mis en place un fonds d'aide à la résorption de points noirs paysagers pour les communes du PNR via un «*appel à projets*». Celui-ci s'appuie sur un dispositif intégrant une aide financière directe aux travaux destinée aux porteurs de projets publics et privés et un conseil personnalisé en direction du maître d'ouvrage du chantier, assuré par le PNR et ses partenaires en fonction du point noir paysager à traiter (dépôts sauvages, épaves de véhicules légers, abords des stations d'épuration, bâtiments désaffectés...), conseil qui permet de mieux articuler les projets individuels et les enjeux à traiter plus globalement au plan territorial. Une initiative similaire a été mise en œuvre sur le territoire du PNR du Luberon.



Crédit Photo : SMPNRPA - CDK en conseil.

Contribuer à un aménagement du territoire durable a parfois consisté aussi à encourager le développement de **la mobilité douce** et l'utilisation de modes de transports respectueux de l'environnement (co-voiturage, ...) à un moment où ces solutions étaient encore à l'état expérimental ou étaient encore de simples initiatives isolées.



Eco mobilité (2010) : Pilattitude (une association constituée pour développer le covoiturage) et le Parc du Pilat (déjà engagé dans l'élaboration d'un plan d'actions en faveur de l'écomobilité avec les acteurs du territoire) ont mis en place une Maison de la Mobilité du Pilat (MOPI) qui a pour objectif de développer une mobilité durable et active pour tous, réduire la dépendance à la voiture individuelle, les émissions de GES et la consommation énergétique, créer du lien social, favoriser le changement modal et mettre en cohérence les initiatives territoriales en faveur de la mobilité douce. Outre, les deux chargés de mission MOPI, le projet s'appuie sur des personnes relais (23 membres de l'association Pilattitude relaient l'action de MOPI sur les 47 communes du Parc auprès des habitants et des structures relais) et des partenaires (Maison du Tourisme du Parc, Maison de l'Emploi et de la Formation, Associations Familles Rurales.) On recense d'ailleurs des expérimentations de ce type dès la fin des années 2000 dans d'autres Parcs (Parc du Vercors,...).

Parmi ces actions innovantes, on citera aussi **la mise en place d'outils utiles à la prise de décision** en matière de gestion foncière, d'aménagement ou d'urbanisme dont certains nécessitent la mise en place d'une ingénierie spécifique (notamment en matière de concertation) et d'un dispositif partenarial de long terme.



Processus de renouvellement urbain en milieu rural (2011-2013) : Un plan de paysage sur les carrières du bassin de Marquise, à l'initiative de la DREAL et du Parc des Caps et Marais d'Opale, a défini pour les 30 années à venir le modelage des dépôts de «*morts terrains*», non valorisables en matériaux de carrières, et leur mise en végétation pour une intégration au relief et à la végétation au pourtour. Le point le plus important du projet est la concertation entre les différents acteurs qui a pu aboutir à la mise en place du «*Plan carrier*» avec un comité de suivi regroupant l'ensemble des partenaires se réunissant au moins une fois par an. Le Plan carrier est un exemple type du rôle du Parc dans l'encadrement de la concertation qui peut naître entre des acteurs très différents autour d'une problématique commune et sur une période pluriannuelle garantissant la concrétisation progressive du plan d'actions.

On pourra aussi citer des approches innovantes en matière de sensibilisation sur le thème de l'aménagement de l'espace et du territoire.



Réalisation d'un **film pédagogique et interactif « Un monde pour soi »** (2010) : film produit par la Fédération des Parcs et par le Parc naturel régional du Morvan et réalisé par Yann Sinic, « Un monde pour soi » a reçu le Prix du Public au festival du film indépendant de Barcelone 2010. Il donne un aperçu des nombreuses facettes de l'urbanisme rural, notamment par son pari esthétique et cinématographique et en prenant le contrepied du documentaire. Il constitue un outil percutant pour faire évoluer les mentalités (celles des élus comme des habitants). C'est un documentaire très visuel et imagé d'une durée de 26 minutes qui narre une histoire, tout en laissant au spectateur le temps d'imaginer et de penser. Ce film a dépassé le cadre initial puisqu'il a aussi été primé à Milan et à Amsterdam, et a figuré en tête des ventes de DVD chez L'Harmattan. Jamais auparavant les Parcs n'avaient demandé à un réalisateur de faire un film d'auteur sur ce type de sujet. Non seulement le sujet de la maîtrise de l'espace est devenu un élément fort du réseau, mais il a permis ensuite de discuter de cette problématique avec les habitants et au-delà.

Contribuer

au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie

Si le territoire est un cadre géographique d'application pour l'innovation, le Parc en tant que territoire organisé est aussi souvent un « *acteur de l'innovation* ». Il stimule et facilite le **développement de l'innovation à finalité économique**, et ceci, à différents stades :

- inventaire des besoins locaux (diagnostic du besoin) qui permet de mieux comprendre les manques et les méthodes nouvelles pour y répondre ;
- rôle dans l'organisation des interactions entre différents types d'acteurs (entrepreneurs, consommateurs, membres de réseaux associatifs, élus, etc.) et effets d'apprentissage collectif ;
- identification des ressources et potentialités locales à valoriser ;
- mise en relation intersectorielle favorisant, d'une part les complémentarités productives et l'économie circulaire dans l'utilisation de l'énergie ou des ressources naturelles

par exemple et, d'autre part transposition de méthodes innovantes mises au point vers d'autres domaines, territoires ou secteurs d'activité ;

- expérimentation territorialisée avec mise en place éventuelle de démonstrateurs et de pilotes, avec le concours de laboratoires de recherche par exemple ;
- stimulation d'une « *culture locale* » de l'innovation, de la créativité et de la recherche de solution ;
- appui et valorisation de l'innovation technique et industrielle.

L'efficacité des facteurs territoriaux est sans doute plus forte sur les aspects non technologiques de l'innovation que sur l'innovation technologique proprement dite. Par leur connaissance du territoire, leurs compétences en ingénierie territoriale, souvent transversales et multidisciplinaires, les Parcs et leurs réseaux sont des opérateurs clefs, stimulateurs ou facilitateurs de l'expérimentation.



le Parc du Verdon a travaillé entre 2011 et 2012 sur l'**accompagnement des néo-agriculteurs**, produisant et commercialisant sur son territoire leur production éco-responsable (circuits courts, cultures diversifiées et bio...). A l'essai pendant une à trois années, ils expérimentent ainsi une déclinaison des « *pépinières d'entreprises* » dans le secteur agricole tout en respectant la charte du Parc. Le Parc du Verdon a mis en place un dispositif d'aide au développement économique axé sur les porteurs de projets (50 rencontrés entre 2013 et 2014), leur intégration locale, l'animation foncière et la coordination des divers acteurs impliqués dans la création d'activités (élus, habitants ... en plus des acteurs institutionnels). Les résultats alimentent un référentiel qui sert à d'autres territoires. Outre l'identification des porteurs de projet, le Parc a ainsi caractérisé une dizaine de propositions foncières potentielles pour former des lieux de test pouvant devenir pour certains des lieux d'installation. Inscrit dans une démarche nationale, les 23 espaces-tests agricoles français et les 25 autres en projet forment ainsi le réseau national RENATA susceptible de bénéficier à d'autres espaces ruraux et agricoles.

Au-delà de l'agriculture, de nombreuses actions sont menées pour améliorer la **valorisation des ressources** et matières premières locales intégrant une gestion durable des milieux et la création de valeurs ajoutées économiques et sociales : mutualisation inter-entreprises, création ou renforcement de filières réunissant plusieurs professions permettant la valorisation des matières premières et le développement de « *co-produits* », etc.

L'action des Parcs permet également de transmettre, adapter, pérenniser et valoriser les techniques, métiers et savoir-faire locaux liés aux ressources du territoire. Elle s'appuie pour cela sur l'organisation de formations

atypiques à destination d'artisans et leur mise en réseau (travail de la pierre ou utilisation de ressources naturelles dans la construction, pour la gestion et l'aménagement de certains espaces fragiles...), la promotion des savoir-faire via l'organisation d'événements ou la mise en scène des techniques de fabrication au sein d'espaces muséographiques, voire l'édition d'ouvrages techniques ou l'ouverture de sites de production au public. Ces initiatives permettent de pérenniser l'attractivité de certains métiers auprès des jeunes et d'encourager les habitants ou acteurs locaux à opter pour des solutions plus adaptées à leur projet et au territoire. Elles aident *in fine* à

maintenir un savoir-faire local adapté aux contraintes du territoire. Mais ce soutien oblige à rechercher un modèle économique viable, hors des modèles industrialisés et standardisés et à démontrer que les pratiques spécifiques et certaines techniques locales héritées du passé restent une alternative dans de nombreux cas (rapport qualité/coût optimisé d'une part et effets socio-économiques et environnementaux positifs pour le territoire d'autre part). C'est là aussi une source d'innovation.

Atteindre l'objectif **d'un développement économique, social, culturel** assorti d'une réelle qualité de vie consiste aussi pour les Parcs à aider les entreprises, les collectivités et les associations à différents niveaux :

- à mettre en œuvre de manière fine et concertée des processus de management environnemental dans leur fonctionnement ;
- à créer un environnement et des infrastructures de qualité pour leur implantation et leur développement : création, réhabilitation, management environnemental, extension de zones d'activités tenant compte de manière précise et ambitieuse de l'environnement et du paysage, production d'un immobilier d'entreprises de qualité, encadrement voire suppression de l'affichage publicitaire.

Très souvent cela a conduit à modifier les méthodes et habitudes (par le dialogue, l'expérimentation collective,...) et à innover.

L'approche par l'innovation passe aussi par la mise en œuvre d'actions nouvelles, atypiques dans la forme ou en terme de méthodes et d'implication des acteurs économiques telles que les concours (« *éco trophée* » dans le Livradois Forez, création/reprise d'entreprises, Trophées de l'innovation en Chartreuse...) ou bien encore l'accès pour certaines entreprises à des signes de qualité comme la Marque Parc® (propriété du Ministère de l'Écologie) qui peut être attribuée à des produits, des services d'accueil ou des savoir-faire locaux liés aux spécificités du territoire.

En ce domaine, la pluridisciplinarité des compétences des agents des Parcs a permis de développer une fonction d'animateur du territoire en matière de développement, particulièrement auprès des intercommunalités qui en sont désormais un des maillons du fait de leur compétence d'aide au développement économique.



Le PNR des Vosges du Nord et le PNR du Livradois-Forez, ont longtemps été avec le Département les seuls interlocuteurs entre les communes et l'État (avant la création des Régions et les étapes de décentralisation des années 90 et 2000). Ces Parcs ont été à l'origine de **la création des groupements intercommunaux**, car ils constituaient le lieu d'échanges des élus locaux. En ce sens, les Parcs participent à l'intelligence territoriale dans les territoires ruraux et fragiles.

L'innovation a en outre fortement été mobilisée pour le **développement du tourisme, des activités sportives et récréatives de nature**, secteur d'activité économique par excellence pour les Parcs naturels régionaux. Ces innovations ont cherché une valorisation maîtrisée des ressources et potentiels locaux (paysages et patrimoines) et une intégration plus forte des stratégies des acteurs locaux pour arriver à des prestations, des produits et un tourisme durable effectif et vérifiable.



Le volet 3 de la «Charte européenne de tourisme durable - CETD» : Déclinée actuellement autour de 3 volets, la Charte s'adresse tout d'abord aux espaces protégés et à leur stratégie de tourisme durable (volet 1), puis aux hébergeurs et prestataires de services situés sur cet espace (volet 2), pour enfin plus récemment s'étendre aux voyageurs et tour-opérateurs (volet 3). Si les deux premiers volets sont aujourd'hui largement répandus en France, le dernier ne l'est pas encore autant. Ce volet, fortement soutenu par l'Association inter-Parcs du Massif central (IPAMAC), a pour objet de permettre le développement de partenariats entre espaces protégés, tour-opérateurs et prestataires touristiques locaux dans l'objectif de commercialiser une offre touristique durable située sur les espaces protégés. Il ouvre de nouvelles opportunités, et permet à des vendeurs de produits touristiques d'affirmer leur différence et d'être toujours plus exigeants quant aux voyages proposés. Le développement de partenariats public-privé, avec l'aval de la filière de commercialisation, assurant l'engagement vérifiable des structures en faveur d'un tourisme durable (social, environnemental, économique) est une innovation importante tant en termes de méthodes que de nouveaux produits qui vient concrétiser plusieurs années de partenariat et d'investissement. Le nombre de Parcs impliqués dans l'expérimentation et l'ampleur géographique de sa diffusion potentielle à l'échelle européenne en accentue sa valeur.



Crédit Photo : « Chamina Voyages ».

L'innovation a permis également de développer des actions en matière **d'agriculture**. Secteur essentiel de l'économie, de l'environnement et de la vie rurale des territoires. L'agriculture se situe de fait, à l'interface des missions territoriales de la quasi-totalité des Parcs. Des initiatives innovantes ont permis aux Parcs et aux agriculteurs de contribuer à la redéfinition d'une agriculture inventive, créatrice de richesses économiques et sociales et écologiquement pionnière.



Le Parc naturel régional du Perche a permis le **développement d'une filière intégrée de la culture de céréale** jusqu'à la fabrication du pain (2005) : décroisser les métiers et faire travailler ensemble des agriculteurs, des meuniers et des boulangers pour valoriser une production agricole, leur savoir-faire et leur territoire, c'est le pari qu'a relevé le Moulin de la Peltrie. Ce moulin artisanal s'est orienté vers une gamme de farines de haute qualité boulangère et a voulu valoriser son appartenance au Parc naturel régional du Perche. C'est ainsi qu'est née la Baguette du Perche, avec le partenariat du Parc et de la Chambre d'Agriculture. Produite dans le respect de l'environnement, panifiée selon une méthode de fermentation lente et façonnée à la main, la baguette du Perche a obtenu la marque Parc.



En 2013, le PNR du Vexin Français a engagé, en partenariat avec l'Inra (Institut national de la recherche agronomique), un **programme pour une agriculture durable**, basée sur une démarche de réflexion, d'échange et d'expérimentation impliquant l'ensemble des acteurs agricoles sur le territoire. L'objectif est d'accompagner les agriculteurs volontaires dans le développement de modes de production durables, mobilisant une diversité de techniques culturales et répondant aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux du territoire. Les actions entreprises concernent les systèmes de culture économes et performants, la diversification des cultures, le lien de l'agriculture au territoire et la communication avec le grand public. Pour accompagner cette démarche, différentes rencontres et événements ont été organisés : conférences-débats, ateliers techniques, visites de stations expérimentales, animations grand public dans les exploitations agricoles...

Le PNR de Millevaches en Limousin a réalisé un guide (en 2012) en vue de valoriser et mieux faire connaître les expériences déjà existantes tout en accompagnant et en apportant son soutien par ailleurs, au démarrage de nouveaux projets. Le Parc s'est engagé dans une stratégie globale en faveur de **l'Economie sociale et solidaire (ESS)** pour contribuer à la construction d'une forte identité commune, à l'émergence d'un nouveau modèle de développement économique et social. L'ESS peut être source d'expérimentation, d'innovation et d'attractivité. Elle permet la réalisation d'actions concrètes et appréhendables par tous les acteurs du territoire. Cette économie s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable des Parcs et leur mission de développement économique et social⁴.



Mais depuis leur création, les missions de « *développement* » des Parcs ont évolué : elles sont passées des approches croisant l'agriculture et le tourisme avec l'environnement à la mise en place de services aux acteurs via la création d'outils financiers, la promotion économique, l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet, l'attribution de la marque puis à des pratiques plus récentes en matière de **développement socio-économique territorial** constituées par des approches plus transversales dépassant les logiques sectorielles.

Plusieurs atouts permettent ainsi aux Parcs d'innover en matière de développement économique territorial : leur bonne compréhension des dynamiques socio-économiques du territoire du fait de leur proximité avec les acteurs de terrain, leur approche transversale liant la biodiversité, la cohésion sociale et le développement d'activités économiques locales, leur forte capacité à expérimenter (qui permet de susciter l'innovation et le transfert d'expérience), la mise en réseau des acteurs (notamment entre les acteurs publics et privés), leur stratégie de développement partagée via une logique de coopération au sein du territoire du Parc ou dans sa périphérie, une approche dépassant les approches de « *niches* ».

La Fédération des Parcs, avec l'appui de Mairie Conseils, accompagne auprès de Parcs volontaires la mise en place de « *plateformes territoriales et entrepreneuriales d'innovation* » permettant de stimuler l'innovation au niveau local.

⁴ <http://www.pnr-millevaches.fr/>

Assurer

l'accueil, l'éducation et l'information du public

En matière d'**Education au territoire**, les Parcs innoveraient également. Leur objectif est de permettre un réel changement comportemental et des actions positives pour le territoire de la part du plus grand nombre. Les populations, les acteurs locaux, les jeunes, la clientèle touristique sont désormais de plus en plus des acteurs co-responsables d'un certain nombre d'initiatives, ce qui a supposé au préalable de faire évoluer les méthodes.

Renaturation d'un cours d'eau (2011-2014) : des **travaux de restauration de la Lemme et ses affluents** afin de répondre à l'appauvrissement constaté de la biodiversité ont été réalisés par le Parc du Haut-Jura selon une approche innovante par son ampleur, par l'implication de la population dans la démarche (notamment via la participation directe des plus jeunes aux actions de sensibilisation) et par les réalisations confiées à des entreprises locales dotées d'un savoir-faire spécifique.

L'innovation passe aussi par un travail adapté et renouvelé de sensibilisation à l'importance de la biodiversité du territoire.

Restauration de la continuité écologique de la Haute Dronne (2011-2013): l'expérimentation a été menée dans le Parc du Périgord-Limousin avec pour objectif final la restitution de la continuité écologique de la Haute Dronne. Pour améliorer la biodiversité dégradée par la fragmentation du milieu, il s'agissait de faciliter le retour à un écoulement naturel du cours d'eau, grâce à l'effacement d'une vingtaine d'ouvrages privés via une méthode pédagogique de concertation, d'élaboration de scénarios et d'estimation de leurs coûts ayant permis le dialogue avec les propriétaires et riverains.



Réalisation d'un film sous forme d'une promenade virtuelle sur les enjeux de préservation de la multifonctionnalité forestière (2014): dans les Parcs du Morvan et de Millevaches en Limousin, la réalisation d'un film pédagogique et interactif sur les enjeux de préservation de la multifonctionnalité forestière traite de la question économique de la filière forêt-bois comme de la protection et de la gestion durable de la ressource en bois, sous forme d'une «promenade virtuelle». Le film a permis lors de sa réalisation de faire des séances tests et de dialoguer avec les populations. En phase finale, des séquences didactiques et techniques ont été ajoutées. La réalisation du film d'auteur et de la promenade interactive a constitué une part importante du travail. Cette expérience se distingue des opérations de sensibilisation classiquement mises en œuvre. Ont été utilisées dans ce cadre, des nouvelles technologies au service d'un point de vu engagé, sans mobiliser le vocabulaire technique ou d'expert souvent utilisé, ainsi qu'une démarche ludique. La diffusion du produit est assurée via la commercialisation de DVD et la mise en ligne, mais aussi par la projection lors de séances-débats, dans les cinémas présents sur le territoire.

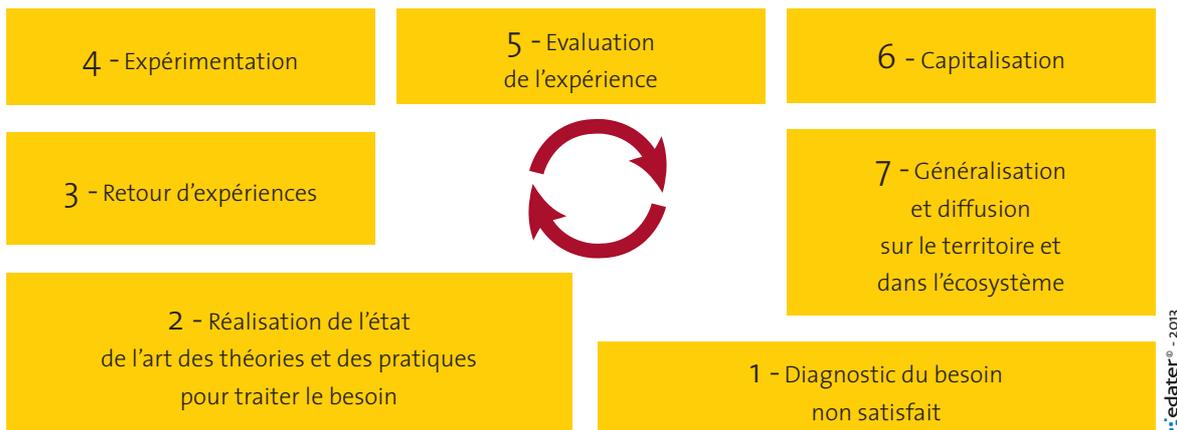
Ce type d'action permet de relever de nouveaux défis comme par exemple la précarité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Le réseau des Parcs français a proposé la mise en place de modules pédagogiques sur l'éco-rénovation en faveur de personnes en précarité énergétique en s'appuyant par exemple sur une collaboration avec les compagnons bâtisseurs de Bretagne ou sur le cofinancement de la Fondation de France. Au sein de plusieurs équipes de Parcs, des chargés de mission mettent en œuvre de nouvelles approches, au plus près du terrain, des habitants et des professionnels, en organisant des journées d'études, des visites d'expériences y compris chez les particuliers sur les chaufferies-bois, les équipements photovoltaïques ou éoliens, pour en souligner concrètement les avantages et inconvénients, les problématiques technologiques mais aussi les défis sociologiques, paysagers, économiques.



Ces exemples ne constituent pas une liste exhaustive des expérimentations et innovations menées dans les 51 Parcs naturels régionaux mais ils en soulignent l'esprit : la recherche de nouvelles solutions et de nouvelles approches répondant à des enjeux ou problématiques qui perdurent ou qui apparaissent sans trouver de solution.

Ils illustrent également qu'à chaque fois que cela a été possible, l'innovation a consisté à s'appuyer sur tout ou une partie d'un processus (voir schéma ci-dessous) : poser un diagnostic du problème le plus précis possible, vérifier qu'une solution n'existait pas ailleurs sur le territoire, dans le réseau des Parcs naturels régionaux ou dans d'autres espaces ruraux, procéder à un retour d'expériences de l'étranger, en définir un contour et une méthode (méthode de concertation, nouveau processus technique, ...), l'expérimenter, en tirer les enseignements, et le cas échéant, à promouvoir cette expérimentation pour une diffusion dans les actions dites de droit commun.

Le processus d'innovation dans les Parcs naturels régionaux :



Les Parcs naturels régionaux pratiquent dès que cela est possible une approche par l'innovation, notamment parce qu'ils sont sollicités par les acteurs et populations de leur territoire. Mais de nouveaux enjeux et défis apparaissent ou prennent une telle ampleur qu'il devient urgent d'accélérer la pratique de l'innovation et la diffusion des résultats et méthodes.

Vers une innovation durable et ouverte

Quatre grands principes

1 - Défendre l'importance du territoire pour aborder la question de l'innovation et agir sur ses différentes composantes

L'innovation est un processus interactif entre une idée, un contexte social et une organisation territoriale. Le contexte territorial stimule le besoin d'innovation, et l'innovation contribue à faire évoluer la société locale qui l'accueille. Au-delà des seules logiques de proximité, les territoires sont un vecteur d'innovation privilégié et singulier. Ils sont des espaces où se nouent des liens de sociabilité, des relations de confiance entre acteurs. Ils sont des espaces privilégiés pour le déploiement efficace de controverses et de ré-interrogations en continu du mode de vivre ensemble. Le territoire constitue un milieu vivant nourri d'interactions permanentes entre les communautés humaines, l'environnement et l'espace en général. Il permet l'expression de nouveaux besoins, individuels puis collectifs, l'émergence de nouvelles idées et il est le lieu du passage à l'action et à la concrétisation. Les territoires permettent le développement de relations de proximité propices à la constitution de dynamiques collectives locales. « *Le territoire est ainsi le lieu de processus endogènes qui vont de l'émergence de l'innovation, en amont, à la capitalisation des connaissances, en aval, et qui s'articule autour de trois grandes étapes*⁵ » (voir ci-contre) :

3 grandes étapes :

1. l'amorçage des idées et de la création de projets nouveaux par le rassemblement et la fédération des acteurs locaux qui, autrement, n'auraient pas d'intérêt à s'investir dans une démarche collective ;
2. la conception et l'organisation économique, politique et financière par la rencontre des acteurs économiques et territoriaux sur des enjeux sociétaux et ainsi l'émergence de projets nouveaux en commun (inscription des acteurs dans des réseaux plus larges...);
3. la réappropriation et le réinvestissement de cette expérience dans le territoire et la diffusion d'une culture d'innovation territoriale permettant de soutenir et prolonger la dynamique territoriale. Le territoire est important pour tester et expérimenter des nouveaux produits ou services en permettant notamment une plus grande réactivité aux acteurs locaux, la construction d'un savoir-faire politique et institutionnel particulier, la mobilisation des compétences dans les domaines économiques afin de diversifier les réseaux de valeurs locaux, la formation des citoyens et leur implication dans les enjeux sociétaux ».

Par leur connaissance du territoire, leur ingénierie territoriale, leurs réseaux, les Parcs constituent des opérateurs indispensables pour faire émerger cette innovation. Il est donc essentiel de faire reconnaître la dimension territoriale de l'innovation.

2 - Être des passeurs d'innovation

Des freins sociologiques ou culturels doivent encore être levés et les acteurs des territoires doivent être encouragés à mieux comprendre les apports et limites de l'innovation, à poser la question du sens et de l'utilité de l'innovation, à accepter parfois de prendre des risques car l'innovation n'est pas nécessairement couronnée de succès.

L'innovation n'est pas nécessairement une panacée et il faut se garder de voir dans tout progrès technologique, toute réforme administrative ou tout nouveau modèle économique une avancée positive. Mais à l'inverse, toute approche conservatrice ou exagérément précautionneuse ne peut répondre aux

nouvelles questions sociétales et aux grands enjeux internationaux qui se manifestent, y compris dans les territoires de proximité où le changement climatique ou la globalisation de l'économie produit aussi ses effets. Il ne faut donc pas craindre la réflexion et le débat voire la confrontation au plan local : héritiers du siècle des Lumières, sommes-nous tous pour le progrès technologique ou biotechnologique appliquée à l'agriculture, à l'énergie ? Si oui, lequel et à quelles conditions, selon quelle méthode, pour quel résultat... ? Tout en habitant le même territoire, défend-on la même idée du patrimoine paysager ?

⁵ Territoires et innovation, ANR-DATAR-Caisses des Dépôts, 2012

L'innovation a donc besoin de «*passeurs*» et de médiateurs pour faciliter le débat et aider à gérer ces antagonismes et contradictions. Les Parcs doivent en être. «*L'éducation au territoire*» et «*l'expérimentation*» sont deux des cinq missions des Parcs. La médiation sur l'innovation en est une déclinaison. Les Parcs en ont la légitimité et la compétence.

Par ailleurs, **l'innovation a besoin d'être partagée** pour plus d'efficacité et d'utilité : elle doit donc avoir des répercussions concrètes pour les habitants, les élus, les associations et les acteurs économiques du territoire. Cette «*participation*» permet une expression importante des doutes, des questions, des problèmes, des antagonismes, condition importante du dialogue dans les territoires. Et cet environnement et ce dialogue contribuent à stimuler les initiatives, les visions, les idées et les regards décalés qui, combinés entre eux sont source d'innovation, de nouvelles façons de faire, de mise en place de réponses concrètes aux problèmes quotidiens ou plus stratégiques. Les acteurs des territoires de Parc ont l'habitude d'être interpellés et impliqués. Ils savent se mobiliser et agir autour d'un projet. Il faut valoriser cet atout au profit de l'innovation.



«**Tourisme expérientiel**» d'immersion dans le territoire : Les Parcs naturels régionaux de Chartreuse, du Vercors, du Massif des Bauges et des Baronnies provençales se sont appuyés sur l'expérience de l'Italie et du Québec pour tester la valorisation économique du «*tourisme expérientiel*» avec des opérateurs touristiques et d'autres acteurs économiques. Le tourisme expérientiel permet par exemple aux visiteurs d'un Parc de se «*transformer*» en exploitant agricole ou éleveur pendant quelques jours et ainsi de mieux comprendre l'écosystème du territoire «*de l'intérieur*». Le Parc de Chartreuse a mis en place cette expérimentation sur son territoire, en proposant une série d'activités touristiques mettant tous les sens à contribution : physique, émotionnel, spirituel, social ou intellectuel. Cette expérimentation fondée sur une collaboration étroite avec les opérateurs touristiques privés permet de développer un modèle économique alternatif pour des territoires ruraux ou de montagnes dépendant du tourisme de neige ou des conditions météorologiques et du changement climatique. Le projet a permis de définir 11 séjours d'immersion.

L'innovation qui mène à des solutions utiles suppose des démarches et processus qui favorisent une approche par les usages et les besoins, une sollicitation des habitants et acteurs locaux. Ce principe se traduit par le concept de «*living lab*» ou **laboratoire d'expérimentations par les usages**.

3 - Une innovation d'anticipation, pour répondre aux grands enjeux de demain et participer à la construction des territoires de 2020

Les 51 Parcs naturels régionaux (15% du territoire national métropolitain et d'outre-mer) peuvent être un des outils clefs de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable 2015-2020⁷. Ils sont aussi le relais des stratégies régionales qui seront portées par les grands schémas régionaux d'aménagement et de développement des territoires.



À titre d'exemple, un protocole signé avec le Ministère de l'Ecologie le 5 octobre 2007 permet aux Parcs naturels régionaux de faire reconnaître leur charte comme **Agenda 21 local**. Plusieurs Parcs sont progressivement reconnus comme tels : le Morvan, la Chartreuse, le Vercors, le Luberon, le Massif des Bauges, les Grands Causses, la Camargue, etc...



Les Parcs souhaitent concourir à la transformation et la recomposition des territoires ainsi qu'à la mise en place de nouveaux modèles de société, plus sobres et plus adaptatifs à l'horizon 2020. Ils se considèrent aussi comme des acteurs potentiels de l'accomplissement de modèles économiques renouvelés (en matière de recherche et d'innovation, en matière d'économie sociale...).

Lieux d'expérimentation, de test et de mise en pratique des nouvelles façons de voir et d'agir, les Parcs pilotent les politiques publiques. Ils sont ainsi des laboratoires territoriaux permanents de l'action publique qui permettent d'y vivre et d'y travailler tout en protégeant et en valorisant le territoire. Tant dans le domaine de l'innovation et de la recherche qu'en matière de politiques environnementales, énergétiques ou d'aménagement du territoire, l'Etat et les Régions peuvent et doivent utiliser les PNR comme des outils de test puis de mise en œuvre de leurs stratégies nationales ou régionales (Stratégies de spécialisation intelligente-SRI 3S, SRADDT, ...).

⁶ Créé en 2006 à l'initiative de la présidence finlandaise de l'Union européenne, les Living Labs «*laboratoires vivants*» se définissent comme «*des environnements ouverts d'innovation en grandeur réelle, où les utilisateurs participent à la création des nouveaux services, produits et infrastructures sociétales*»

⁷ La SNTEDD a été adoptée par le Gouvernement en Conseil des ministres le 4 février 2015. Elle succède à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013. Elle s'articule autour de 9 axes : 1 - Développer des territoires durables et résilients ; 2 - S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone ; 3 - Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales ; 4 - Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers ; 5 - Accompagner la mutation écologique des activités économiques ; 6 - Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique ; 7 - Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable ; 8 - Mobiliser les acteurs à toutes les échelles ; 9 - Promouvoir le développement durable au niveau européen et international.

4 - Une innovation de coopération interterritoriale

Le projet de territoire des Parcs véhicule des idées, des principes et des actions pour vivre ensemble selon un certain modèle de durabilité, de respect et d'équilibre. Adhérer à ce projet participe à trouver un équilibre de vie et d'activités sur un territoire qui demeure à la fois fragile et riche patrimoniallement. Les innovations qui y sont mises en œuvre concourent à cet équilibre.

Mais ces innovations procèdent aussi d'un dialogue et d'un échange entre territoires : échange d'expériences avec d'autres territoires, en France ou à l'étranger ou dialogue avec les grandes villes et métropoles riveraines des Parcs. Il est donc important de continuer à « **travailler avec et pour les autres** ».



Conscients de la qualité exceptionnelle des espaces de recoupement de leurs territoires et de la profonde interdépendance entre leurs politiques, les Parcs naturels régionaux du Livradois -Forez et des Volcans d'Auvergne et le Grand Clermont ont signé en 2010 un engagement commun de coopération. Dans le cadre d'un appel à projets du Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie (MEDDE) sur la « **Qualité des paysages périurbains** », auquel avaient répondu les deux PNR et le Grand Clermont et suite à de nombreux échanges et réunions depuis mai 2009, ce travail a donné naissance à deux cartes ainsi qu'à des prescriptions paysagères communes qui figurent désormais dans les chartes des PNR et dans le SCOT. Elles sont destinées à reconnaître, préserver et valoriser les territoires des PNR mais aussi dans l'entre deux Parcs en espace urbain. La seconde phase de l'appel à projets a permis l'édition d'un ouvrage de sensibilisation sur la question des paysages périurbains intitulé « *Clermont au loin* » paru en septembre 2011. Ce projet se décline aussi sous la forme d'une exposition photos mobile destinée à être accueillie dans toutes les communes du Grand Clermont. Par ailleurs, 2 journées itinérantes à la découverte des paysages périurbains du Grand Clermont ont été organisées en octobre 2011. Accompagnés par des professionnels de l'architecture, du paysage et du monde agricole, les élus du Grand Clermont ont redécouvert sous un jour nouveau ces paysages du quotidien.



D'ailleurs, travailler avec les autres territoires est une forme d'ouverture permettant d'entendre les préoccupations extérieures ou un moyen pour se ressourcer. Travailler pour les autres territoires au plan local, national, voire international, est une forme d'altruisme intrinsèque à l'esprit des textes et mis en œuvre régulièrement par les Parcs depuis leur création. La création des Parcs elle-même en 1967 est d'ailleurs la résultante d'un travail d'ouverture à l'international.

« *Un peu avant la publication du décret instituant les PNR (1er mars 1967), la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire) décide d'organiser un cycle de formation d'un an pour les futurs responsables des Parcs. Le 15 février 1967, la caravane des apprentis chargés de mission de Parcs démarre pour 16 pays, 100 000 kilomètres et la mission de s'intéresser à tout... Des découvertes et des rencontres qui ont conduit à la formule « Parc naturel régional » ».*



Crédit Photo : Archives Tour du Monde JP.Feuvrier - M.Ansaldi .

Les compétences acquises et les pratiques développées dans le réseau des Parcs permettent de soutenir une stratégie de coopération européenne et internationale de développement de politiques innovantes en particulier en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique et la gestion des ressources. Il est important de poursuivre le travail de coopération avec les autres territoires car c'est une des réponses à la nécessité d'une diffusion à grande échelle des innovations. À quoi

L'approche transfrontalière du PNR Scarpe-Escaut : l'élaboration de la **charte transfrontalière** est née d'une initiative et d'une volonté locale des 2 Parcs situés de part et d'autre de la frontière franco-belge et a été le vecteur permettant de rassembler les partenaires. L'esprit d'ouverture des acteurs, l'intérêt pour les thèmes d'action et la démarche ascendante ont été les clés pour avancer et construire le projet. Il s'est appuyé sur l'établissement d'un diagnostic transfrontalier, l'écriture d'une stratégie partagée autour d'une gouvernance transfrontalière politique et technique ayant comme objectif une structuration juridique en 2022. À la faveur du programme européen Interreg 2014-2020 « *PNTH Objectif 2022 – Parc naturel transfrontalier du Hainaut : un territoire, une synergie d'acteurs pour l'action* », le projet de territoire devrait permettre de porter différentes initiatives de coordination et de mise en cohérence transfrontalière des politiques territoriales, notamment en matière environnementale (Natura 2000, politique de l'eau,...) et de renforcer une culture politique, administrative et sociale commune.

servirait par exemple d'avoir trouvé de nouvelles solutions à faible coût pour isoler ou restaurer des bâtiments en milieu rural et pour réduire leur consommation énergétique si ces actions restaient confidentielles ? Quelle serait la pertinence d'avoir su trouver de nouvelles organisations et modèles économiques pour rationaliser et réduire la mobilité des biens et des personnes si elles demeuraient restreintes à certains territoires ou certains acteurs ou habitants ? L'expertise et les savoir-faire des Parcs développés sur leur territoire et à l'international sont d'un intérêt majeur pour la diffusion de l'innovation. Ils peuvent servir utilement les politiques de coopérations décentralisées que mènent les Régions et les Départements. Ces actions peuvent d'ailleurs appuyer plus largement l'action extérieure de toutes les collectivités territoriales et plus largement contribuer au rayonnement de la France à l'étranger comme l'a souligné le bilan des actions de coopération des Parcs.

Un plan d'actions 2015 – 2020

pour l'innovation

L'accélération de la dégradation des indicateurs environnementaux (régression de la biodiversité, changement climatique, ...) et la forte évolution des indicateurs sociaux, politiques et économiques, au plan local (réformes territoriales, raréfaction des fonds publics, ...) ou mondial (globalisation ou financiarisation des économies,...), obligent à une accélération des actions en matière d'innovation, publiques ou non, et à s'engager plus vite et plus largement sur ces sujets. L'expérience acquise par les Parcs milite pour amplifier leur implication et mettre en œuvre 3 actions phares.

S'inscrire dans les stratégies européennes et les plans régionaux d'innovation

Les nouveaux cadres financiers ainsi que les encadrements communautaires 2014-2020 sont favorables à l'intensification du recours à l'innovation en milieu rural. Les programmes régionaux européens pour le développement rural (FEADER) et le développement durable des activités de pêches et maritimes (FEAMP), les programmes opérationnels pour la compétitivité régionale et l'emploi (FEDER, FSE) ou en faveur de la coopération territoriale européenne (INTERREG) mais aussi les programmes cadres de la commission européenne (H2020, Programme Européen pour l'Innovation de développement rural, LIFE...) sont autant d'opportunités, pour certaines d'ailleurs déjà mobilisées par les Parcs sur la période 2007-2013 (LEADER notamment).

Mais la nouvelle période de programmation 2014-2020 donne surtout aux Régions un rôle accru en matière de gestion des fonds européens et de développement de l'innovation. **Les stratégies régionales d'innovation** (appelées « *smart specialisation strategy* » ou « 3S » pour la période 2014-2020) sont l'un des outils privilégiés pour la diffusion et l'amplification de l'innovation dans les territoires. Or le contexte de relance économique et de réformes institutionnelles (renforcement des compétences et/ou fusions de Régions) occasionnent une recherche d'harmonisation ou d'accélération de la mise en œuvre de leur plan d'actions. Par ailleurs, les « 3S » ont, dans de nombreuses régions, ouvert des domaines moins industriels ou technologiques et plus sociétaux et territoriaux. Elles ont aussi identifié des sphères d'application qui appartiennent aux champs d'expertise des Parcs (énergie renouvelable, efficacité énergétique, mobilité, ...).

L'Etat dispose aussi de stratégies et de programmes ambitieux et renouvelés dans ces domaines (notamment via le Programme d'Investissement d'Avenir-PIA).

Ainsi, les Régions et l'Etat, partenaires naturels et privilégiés des Parcs doivent pouvoir s'appuyer sur des plans d'actions locaux et une stratégie nationale du réseau des Parcs pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs des stratégies régionales, nationales et européennes de diffusion de l'innovation et compatible avec les chartes de Parc. **Les Plans d'Actions de l'Innovation Europe en Parcs (PAIEP) seront ici un outil central.** Ils seront la traduction des stratégies et programmes locaux d'innovation des Parcs. Ils pourront à la fois décliner une partie de la charte du Parc et constituer un cadre de discussion et de contractualisation avec la Région et l'Etat. Ils pourront aussi s'inspirer de la proposition faite dans le rapport national « *L'innovation au pouvoir ! Pour une action publique réinventée au service des Territoires* » qui suggère de faire de l'innovation territoriale l'un des axes du PIA 3 en créant un « *Programme Innovation Territoriale* », dans une double logique de financement et d'accompagnement. Les Parcs sont des acteurs légitimes et pertinents pour la mise en œuvre des stratégies et priorités européennes d'innovation dans les régions.

Mettre en place des conventions ou partenariats nationaux de l'innovation

Début 2015, on dénombre 51 Parcs naturels régionaux en France. Ils représentent plus de 15 % du territoire français, près de 4300 communes, plus de 8,5 millions d'hectares et près de 4 millions d'habitants. Ces territoires d'exception sont d'ores et déjà des terrains d'innovations et d'expérimentations pour anticiper les réponses à mettre en œuvre face aux nouveaux enjeux de société. Ce potentiel et les pratiques ou les savoir-faire capitalisés sont une opportunité importante pour amplifier les partenariats de demain entre le local et les acteurs nationaux. De nombreux chantiers sont d'ores et déjà à l'œuvre avec l'Etat, l'ADEME ou d'autres agences ou Etablissements publics et certains laboratoires de recherches ou Universités sont déjà impliqués dans l'action des Parcs (soit via des actions spécifiques, soit via leurs conseils scientifiques, soit via la participation de certains de leurs membres aux travaux du Conseil d'Orientation de Recherche et de Prospective-CORP- de la Fédération des Parcs).



À titre d'exemple, «*une zone d'atelier*» (ZA) a été mise en place dans les Alpes, coordonné par le CNRS et faisant l'objet d'un partenariat entre le PNR du Vercors et plusieurs laboratoires de recherche (IRSTEA, ...). Une ZA est un dispositif de recherche pour comprendre les relations entre une société et son environnement. L'objectif de ce travail est d'étudier sur le plateau du Vercors les principales variations éco-climatiques associant précipitations, températures et phénologie végétale, en période hivernale et en période estivale ainsi que d'étudier les dynamiques des pelouses, des landes et de la pinède de Pin à crochets sous l'influence du pâturage ovin et des modifications de pratiques pastorales et des changements climatiques avec les conséquences pour la biodiversité sur la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors⁸.

Un projet de «*Smart grids*» en territoire rural (SMAP) a été développé par l'association des Centrales Villageoises (association qui développe des installations photovoltaïques en collaboration étroite avec les populations locales) en partenariat avec les PNR de Rhône-Alpes (Pilat, Monts d'Ardèche, Massif des Bauges, Vercors et Baronnies Provençales.)⁹.



La volonté des Parcs est d'accentuer et élargir ces **coopérations et partenariats** avec l'Etat et les grands établissements publics, mais aussi **avec les centres nationaux de recherche** (IRSTEA, INSERM, CNRS, CIRAD, INRA,...) qui peuvent être sources d'enrichissement et de stimulation ou des vecteurs de réalisation concrètes sur le terrain. Les Parcs souhaitent pouvoir aussi s'inscrire plus régulièrement en tant que partenaires dans les programmes nationaux tels que ceux portés par l'Agence nationale de la recherche (ANR), l'ADEME ou la Commission européenne.



Crédit Photo : Talev.

Déployer «*le réseau des ateliers de la créativité et de l'innovation par les usages*»: CréalInnoParcs

La création d'un réseau national des ateliers territoriaux d'innovation par les usages «*CréalInnoParcs*» a pour objectif de **capitaliser, densifier et dynamiser les différentes initiatives existantes dans les Parcs en matière d'innovation** et d'expérimentation. Ce réseau a pour territoire d'application, les Parcs mais aussi les autres territoires ruraux dans le cadre de coopération ou de transferts de pratiques.

Sa finalité est double.

Tout d'abord, stimuler, soutenir et amplifier la mise en place des solutions innovantes locales et participatives pour simultanément :

- répondre aux problèmes rencontrés par les habitants et acteurs des territoires de Parc (avec un objectif de cohésion territoriale et sociale et de qualité du «*vivre ensemble*»);

- renforcer la préservation et la valorisation durable des patrimoines (naturels, paysagers et culturels) qui caractérisent et justifient le classement des territoires en Parcs naturels régionaux.

En second lieu, transférer et accélérer les expériences et la diffusion de ces innovations dans les autres territoires (hors Parcs naturels régionaux).

⁸ <http://www.za-alpes.org/>

⁹ <http://www.centralesvillageoises.fr/web/guest/demarche-centrale-villageoise>

Le réseau des ateliers d'innovation fonctionnera sur **une organisation multi-sites** :

- un « lieu » d'animation permanent national assurant la continuité et la coordination des activités, la mutualisation, l'appui et le ressourcement méthodologique, la capitalisation des références, l'organisation de rencontres et réunions de suivi du programme de travail,

- des territoires d'expérimentation volontaires parmi les 51 Parcs.

Pour une plus forte réactivité et dynamique, et pour des raisons d'économies de moyens et de mutualisation, le réseau des ateliers d'innovation a vocation à s'appuyer sur les organisations déjà existantes :

- les commissions et groupe de travail dédiés à l'innovation au sein des Parcs, leurs conseils scientifiques et leurs conseils de développement,

- les actions ou dynamiques préexistantes mises en œuvre avec les collectivités territoriales ou l'Etat dans le domaine de l'expérimentation (financées parfois dans le cadre d'Appel à Projets -AAP- régionaux, comme en Provence-Alpes Côte-d'Azur, dans le cadre des programmes LEADER ou de politiques ou d'AAP nationaux tels ceux du MEDDE et des autres ministères),

- les partenariats avec les Universités, les laboratoires et instituts de recherche scientifique de rang national et les Centres de recherche ou Centres techniques régionaux ...,

- le Conseil d'Orientation de Recherche et de Prospective (CORP) de la Fédération des Parcs,

- les plateformes préexistantes ou en projet (plateformes territoriales d'innovation soutenue par la Fédération des Parcs avec l'appui de Mairie Conseils).

La particularité des ateliers de créativité et d'innovation (inspirés du concept européen de living lab), est de **s'appuyer sur les usagers** (citoyens, entreprises, agriculteurs, élus, associations...) pour mieux qualifier les besoins et défis des territoires et participer à la réflexion qui conduit à trouver de nouvelles solutions, à les tester avant d'en capitaliser les enseignements et d'en diffuser les résultats dans le Parc même, ou dans les autres Parcs et les territoires.

L'objectif de **CréalInnoParcs** est aussi de maintenir une veille sur les innovations les plus diverses possibles : des innovations en matière d'adaptation ou diffusion des nouvelles technologies aux problématiques et besoins des Parcs (choix de standards, taille des équipements pour les innovations technologiques...) dans des domaines ciblés (par exemple dans les domaines de l'énergie, des matériaux, de la filière bois, du numérique) jusqu'aux innovations plus sociales comme la diffusion ou l'évolution comportementale des usagers en matière énergétique ou de transports ou économique (innovations financières et économiques, ...). Cette veille sera assurée par les ateliers dans les territoires et un réseau d'experts partenaires renforcé (conventions passées avec les centres de recherche, ...).

Trois thématiques seront prioritaires pour 2015-2020:

- la transition énergétique et écologique ;

- les modèles économiques, fiscaux et financiers alternatifs de développement (filiale construction, énergie, valorisation économique de l'environnement, financements participatifs ...);

- la relation homme-nature dans les Parcs : les enjeux et les moyens d'actions.



Crédit Photo : PNR Pyrénées ariégeoises.

Perspectives

Les Parcs innoveront depuis longtemps, voire depuis leur instauration. La création des Parcs à la fin des années 60 était en elle-même une innovation « administrative » en faveur du développement rural, de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire français. Avec le recul, ces territoires « laboratoires » ont souvent été précurseurs en matière de conciliation des activités humaines avec la préservation de la nature et de valorisation des patrimoines en général. **Les Parcs portent ainsi en eux la « fibre implicite de l'innovation ».**

Tout d'abord leur place dans l'organisation et le développement des territoires est évolutive : la charte du territoire ne dure que 12 ans et l'intercommunalité en leur sein a fortement évolué depuis le début des années 90 et va se poursuivre avec les répercussions de la loi NOTRe. Ces mutations induisent des changements réguliers. La situation des territoires de Parc est également fragile financièrement (le syndicat mixte ne dispose pas de fiscalité propre) ce qui les oblige à une innovation frugale¹⁰ : comment agir avec peu de moyens ou des moyens non pérennes ?

Leur organisation, leurs moyens humains¹¹ ainsi que leur gouvernance, qui est « ouverte » et basée sur le volontariat et l'adhésion (mobilisation des communes et des acteurs socio-professionnels, implication des habitants,...) démultiplient les sources de créativité mais aussi de revendications stimulantes et de nouveaux projets ou solutions, ...

L'expérimentation est une mission règlementaire des Parcs et ils bénéficient pour cela au plan local, de l'aide de Comités scientifiques, de la dynamique des Conseils locaux de développement ou des Conseils de territoire et au plan national, du Conseil d'orientation, de recherche et de prospective (CORP).

Si les Parcs innoveront c'est aussi parce que leurs territoires sont des terrains d'application naturels de l'innovation. Ils sont tout

d'abord confrontés à des défis sociétaux d'envergure comme la gestion économe de l'énergie ou de l'eau, l'épanouissement des êtres humains et le développement équitable des activités dans les territoires, la sauvegarde de la biodiversité, le renouveau des modèles économiques¹². Ils sont aussi le lieu de conflits d'intérêts en matière économique, sociale ou environnementale, et de pressions urbaines et touristiques. Ces défis et ces contraintes locales obligent à innover et à mettre en place des « solutions qui ne vont pas de soi ». Par ailleurs, bien que leurs territoires soient des lieux fragiles, ruraux, périurbains ou de faible densité, ils sont dotés de patrimoines exceptionnels où s'expriment des initiatives locales originales et créatives. Ainsi, **les Parcs naturels régionaux sont des espaces propices à l'innovation** et les appels à projets nationaux ou européens auxquels ils participent régulièrement en sont aussi une illustration.

L'accélération des enjeux environnementaux, sociaux et économiques et à l'inverse, les opportunités que fournissent pour la période 2014-2020 les nouveaux cadres stratégiques et de programmation au plan régional, national ou international (COP 21, programmes européens, CPER, stratégies régionales renouvelées, réformes nationales, Programme d'Investissements d'Avenir...) obligent le réseau des Parcs et ses partenaires à amplifier leur action dans le domaine de l'innovation et de sa diffusion, dans et hors les Parcs. Régulièrement, **les Parcs confirment l'importance de rester agiles et ouverts à l'innovation** : « Continuer à anticiper, à innover et ne pas hésiter à se saisir de nouveaux sujets: solidarité alimentaire, épargne solidaire,... En cette période de réformes territoriales, ... les Parcs ... sont toujours reconnus comme des indispensables laboratoires et vecteurs d'innovations dans le développement et l'égalité des territoires¹³ ».

Ce livre blanc est l'expression de cette ambition.

¹⁰ Cf les travaux de Navi Radjou et Jaideep Prabhu sur l'innovation frugale.

¹¹ Plus de 2000 agents dont 80% de techniciens, ingénieurs et autres chargés de missions.

¹² Les travaux des économistes des territoires et de l'espace (Laurent DAVEZIES, Olivier BOUBA OLGA, ...) montrent qu'aucune théorie n'est définitivement établie et que l'échelle locale oblige à une analyse différente de celle mise en œuvre à d'autres échelles géographiques (échelle des nations par exemple).

¹³ Synthèse de clôture du Congrès des Parcs présentée par un membre du CORP.

Annexes

Bibliographie

- *Actu-Environnement*, L'innovation peut-elle sauver la planète ?, avril 2014
- *Akim Oural*, L'innovation au pouvoir ! Pour une action publique réinventée au service des Territoires, Rapport avec l'appui du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, avril 2015
- *André Jean-Marc Loechel, Président de la Fondation Territoires de Demain*, Article - Des entreprises, des territoires et des vies augmentés, Le monde, 2011
- *ANR-DATAR-Caisses des Dépôts*, Territoires et innovation, 2012
- *BETA Fraunhofer ISI Strasbourg Conseil sous la direction d'Emmanuel Muller*, Regards croisés : culture, créativité et territoires de l'innovation en Alsace, 2009
- *BPI France*, Fonds d'Innovation Sociale : FISO, juin 2014
- *Caisse des dépôts- Fédération des Parcs naturels régionaux (Mairie-conseils)*, Appel à initiatives - Plateformes territoriales d'innovation, février 2014
- *CMI (CGET)*, Innovation et territoires de faible densité - Potentiel et condition du renforcement de l'innovation, septembre 2014
- *DATAR*, Conseil d'analyse économique, Créativité et innovation dans les territoires,
- *DATAR*, Etude - Conception et analyse d'indicateurs stratégiques de l'innovation dans les territoires, 2008
- *DATAR*, Innovation en territoires de faible densité,
- *DIACI – ARF*, Référentiel d'évaluation de l'innovation sociétale et territoriale, Avril 2009
- *Fédération des Parcs naturels régionaux (et Edater)*, Séminaire de formation action n°2 : L'innovation et les Parcs Naturels Régionaux, mars 2014
- *Fédération des Parcs naturels régionaux*, Autonomie énergétique des Parcs à l'horizon 2030, octobre 2014
- *Fédération des Parcs naturels régionaux*, Projet de note d'orientation stratégique sur le développement socio-économique dans les Parcs, avril 2015
- *Institut National Spécialisé d'Études Territoriales d'Angers*, Innovation et développement économique, novembre 2012
- *L'express*, L'entretien- l'innovation peut reconstruire le monde, mars 2014
- La création du réseau français des laboratoires vivants et des espaces de l'innovation – Conseil Economique et social et environnemental, Paris, compte rendu du séminaire du 1er juillet 2011
- *La Gazette*, Article - Opération innovation dans les Parcs naturels régionaux, juillet 2014
- *Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie*, Texte du projet de loi relatif à la biodiversité, mars 2015
- *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt*, France - National Rural Network Programme, décembre 2014
- *Note co-construite par le CORP*, la Fédération des Parcs naturels régionaux & les directeurs des Parcs naturels régionaux*, Pour une analyse de l'innovation, Version définitive, 24 avril 2009
- *Navi Radjou, Jaideep Prabhu, Simone Ahuja*, L'Innovation Jugaad, éditions Diateino
- *Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur*, Les Living Labs : Définitions, enjeux, comparaisons et premiers retours d'expériences, octobre 2013
- *Réseau Rural Français*, Séminaire d'échanges et de valorisation des travaux des réseaux ruraux régionaux du Réseau rural Français- Dossier innovation territoriale, novembre 2011
- *UMVELT*, Le livre blanc des Living Labs, mars 2014
- *Université des Parcs et stratégie des Parcs sur les nouvelles économies*, Accompagnement des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un positionnement stratégique dans le champ de l'économie, mars 2014

- Site internet - Travaux du groupe de réflexion au sein du REDR sur l'innovation dans le programme Leader
- Site internet - La ruralité dans le nouveau programme de la 27e Région, la Transfo

Glossaire

AAP : appel à projet

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ANR : Agence nationale de la recherche

CEE : Communauté européenne économique

CETD : Charte Européenne du Tourisme Durable

CIRAD : Centre international de recherche sur l'agriculture et le développement.

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

COP 21 : Conférence des Parties, dans le cadre de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CORP : Conseil d'Orientation de Recherche et de Prospective

CPER : Contrat de projet Etat Région

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEAMP : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

FEDER : Fonds européen de développement régional

FSE : Fonds social européen

H2020 : programme cadre de la Commission européenne « *Horizon 2020* » pour le développement de la recherche et de l'innovation

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

INTERREG : programme de coopération territoriale européenne financée par le FEDER

IPAMAC : Association inter-Parcs du Massif central

IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologie de l'environnement et de l'agriculture

LEADER : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale

LIFE : programme cadre de la Commission européenne et instrument financier pour l'environnement

MAE : Mesures agro-environnementales

MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques

MAPTAM : loi de janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

MEDDE : Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie

NOTRe : loi d'août 2015 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République PAIEP : Plans d'Actions de l'Innovation Europe en Parcs

PIA : Programme d'Investissement d'Avenir

PNR : Parc naturel régional

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

Smart grids : réseau d'électricité « *intelligent* » optimisé au moyen des technologies de communication

SNTEDD : Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable

SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRI et 3S : Stratégie régionale d'innovation et Stratégies de spécialisation intelligente ou smart specialisation strategy

TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

TEPOS : Territoire à Energie Positive

Crédits photos :

Page couverture : PPNR LG – FPNRF / N.Streib.

Coordination technique : Nathalie Streib

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

